

Un pylône Orange est jugé trop près des maisons

Locquirec — Alors que le maire vient d'être contraint par le tribunal administratif de Rennes d'accepter l'implantation d'un pylône Orange, impasse Parc-Treis, les riverains montent au créneau.

« L'antenne relais sera située à seulement dix mètres de ma maison, même chose pour mon voisin direct qui lui aura carrément la vue sur le pylône », déplore Dominique Berdot.

Dans un courrier adressé le 22 juillet au maire, elle et une vingtaine de ses voisins, directement concernés par un projet d'installation d'une antenne Orange, demandent la suspension de l'arrêté du 11 juillet par lequel « il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable qui permet son installation. »

« Les riverains peuvent continuer à se battre »

Un revirement pour le maire qui s'était opposé en avril 2021 à ce projet, estimant, notamment, la couverture de la commune et du secteur en services de téléphonie mobile de bonne qualité, conforme à la législation en vigueur et aux besoins des usagers. Des arguments évacués par le tribunal administratif de Rennes qui, dans un jugement rendu public le 13 mai, a fait injonction au premier édile d'accepter cette antenne de 25 mètres de hauteur. « **Je ne pouvais pas faire autrement dès lors que le tribunal m'enjoint de délivrer cette non-opposition**, souligne Gwennolé Guyomarc'h. **Mais les riverains peuvent continuer à se battre.** »

Pourquoi pas sur le château d'eau de Kerboulic ?

Documents à l'appui, les riverains pointent, selon eux, des irrégularités : « **Dans son dossier de déclaration préalable, Orange n'a pas coché les arbres à abattre**, détaillent Dominique Berdot et Taddhé Watrelot. **Or, ce sont quatre arbres, chênes et châtaigniers qui vont être abattus. Par ailleurs, des photos montrent que le pylône sera construit à proxi-**



Les riverains de Parc-Treis s'opposent au projet d'antenne, à proximité de leurs maisons. Une pétition a été lancée.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

mité d'un champ. Sauf que ce terrain va être prochainement loti. Ce sont en tout vingt-six maisons qui vont bientôt sortir de terre. Nous sommes situés dans un quartier très urbanisé, à 180 mètres de l'école et de la salle de sport. »

Ces riverains s'inquiètent, en premier lieu, de « **l'impact sur la santé, l'un de nos voisins est électrosensible, il dit qu'il sera obligé de vendre sa maison** », mais aussi de la baisse de la valeur des biens.

Dans leur courrier adressé au maire, ils demandent la tenue d'une réunion publique avec Orange. « **Nous voulons être force de proposition, si**

une antenne est nécessaire, pourquoi ne pas l'installer sur le château d'eau de Kerboulic, là où se trouvent déjà Bouygues et SFR. C'est pour cette raison que nous voulons aussi rencontrer Morlaix communauté, qui gère ce site. »

Contacté, TOTEM, société de pylônes de téléphonie mobile derrière ce projet, qui est détenue par Orange, répond que « **le projet d'installation d'un pylône dans la commune de Locquirec vise à améliorer la couverture mobile 3G / 4G de l'opérateur Orange sur cette commune touristique** ».

Quant à l'argument des riverains,

qui proposent l'implantation du pylône sur le château d'eau, « **compte tenu des contraintes techniques notamment liées à l'accès aux infrastructures, l'installation d'un mat sur le château d'eau de Kerboulic n'a pas été retenue et TOTEM a privilégié l'installation d'un nouveau pylône d'une hauteur de 25 mètres.** » L'entreprise conclut : « **TOTEM a travaillé en coordination avec les autorités locales pour trouver l'emplacement le plus adapté, en tenant compte des contraintes topographiques de la commune.** »